

du Pape. Cinquante mille Bergamasques, tous majeurs, avaient signé cette pétition. Aussi M. Crispi, particulièrement irrité par l'importance de la manifestation, avait-il enjoint aux fonctionnaires publics coupables d'avoir signé la pétition de retirer leur signature, sous peine de destitution. En effet, il a tout d'abord destitué neuf syndics et un délégué scolaire, qui ont préféré perdre leur poste plutôt que de retirer leur signature. Mais, voyant que cet exemple était imité dans la même province par plus de cent autres fonctionnaires, M. Crispi s'est effrayé des conséquences de sa conduite, et il a prudemment fermé les yeux sur ces autres signataires, de peur de susciter une trop vaste agitation. Quant aux dix premiers fonctionnaires destitués, ils ont mérité de recevoir chacun du comité diocésain une belle médaille commémorative de leur acte de courage et de fermeté.

Nouvelles diverses.—*Les chemins de fer* ont eu leur part dans les fêtes en l'honneur du Pape. Le Saint-Père a envoyé à la Direction générale 18 médailles commémoratives du jubilé, 2 en or, 2 en vermeil et 14 en bronze pour être distribuées à tous les employés qui ont facilité le transport des objets destinés à l'exposition Vaticane.

Le Chili avait expédié 26 caisses contenant toute espèce de produits donné à l'exposition Vaticane. Malheureusement elles arrivent en retard, et quand l'exposition est fermée.

Le splendide autel, don du diocèse de Tarbes au Saint-Père a été donné au cardinal Moran pour sa cathédrale de Sydney (Australie).

On évalue à 12 millions la valeur des objets de l'exposition distribués.

La Bibliothèque du Vatican a été enrichie, par le Saint-Père, d'une importante quantité de manuscrits qui ont appartenu à l'illustre archéologue Visconti.

Sa Sainteté vient de nommer commandeur de l'ordre de Pie l'illustre archéologue Jean-Baptiste de Rossi.

Le gouvernement italien vient de porter un décret qui érige en corps moral, avec capacité civile, l'Institut des diaconesses protestantes, dirigé à Florence par la dame Lisette Niéman. Cette association a pour but l'éducation des jeunes filles. Elle reçoit ainsi d'un roi soi disant catholique un privilège dont ne jouissent pas dans ses Etats les congrégations catholiques. Tout commentaire, dit le *Moniteur de Rome*, serait impuissant à rendre le dégoût et l'indignation qu'inspire cette protection officielle octroyée aux ennemis de la religion de l'Etat. Qu'il suffise de rappeler que le décret en question vient de paraître au lendemain de l'expulsion des salésiennes à Palerme, des capucines et des adoratrices du Saint-Sacrement à Rome, et des capucins à Morgex.